



Fiche d'inscription 2025 - 2026
Du 01/09/2025 au 31/08/2026

JEUNES

Inscription le :	Visa accueil	Visa secrétaire	Visa trésorier	Visa ADOC

RENSEIGNEMENTS

Nom :	Prénom :			
Date de naissance :	Sexe	HOMME	FEMME	
Téléphone fixe :	Téléphone portable des parents :			
Courriel :	Téléphone portable du licencié :			
Adresse :				
Code postal :	Ville :			
Classement	Meilleur classement obtenu :			
Niveau de jeu :	Numéro de licence :			
	Intéressé par une formation "Utiliser Ten'Up"		OUI	NON

JEUNES (nés en 2008 ou après) *

Catégorie	Catégorie d'âge	Formule (28 séances)	Temps d'entraînement	TARIF	LICENCE FFT 2026 OBLIGATOIRE	Montant Entourer la case choisie	
BABY TENNIS	2021 et 2022		1h00	140 €	13 €	153 €	
NOUVELLE ECOLE DE TENNIS	Niveau BLANC VIOLET ROUGE	1h00 par semaine		140 €	13 €	153 €	
		2 fois 1h00 par semaine		210 €	13 €	223 €	
	Niveau ORANGE et VERT	LOISIR	1h30 par semaine	210 €	23 €	233 €	
		PERFECTIONNEMENT	2 fois 1h30 par semaine + 1 séance de physique	340 €	23 €	363 €	
		CENTRE D'ENTRAÎNEMENT	3 fois 1h30 par semaine + 1 séance de physique	480 €	23 €	503 €	
JEUNES	2008 à 2014	LOISIR	1h30 par semaine	210 €	23 €	233 €	
		PERFECTIONNEMENT	2 fois 1h30 par semaine + 1 séance de physique	340 €	23 €	363 €	
		CENTRE D'ENTRAÎNEMENT	3 fois 1h30 par semaine + 1 séance de physique	480 €	23 €	503 €	
Taille de tee shirt :				Taille de short :			
COTISATION SCOLAIRE (Classes horaires aménagées Sainte Marie uniquement)				60 €	23 €	83 €	
REDUCTION FAMILLE (sur la totalité du foyer)		2 personnes du foyer inscrites				-40 €	
Au minimum 1 personne inscrite à l'école de tennis, licenciée au Club		3 personnes du foyer inscrites				-70 €	
		4 personnes du foyer inscrites				-100 €	
Licenciés dans un autre club (pas de réduction famille) **							
BABY TENNIS	2021 et 2022	1h00 par semaine		190 €		190 €	
NOUVELLE ECOLE DE TENNIS	Niveau BLANC VIOLET ROUGE	1h00 par semaine		190 €		190 €	
	Niveau ORANGE et VERT	1h30 par semaine		270 €		270 €	
JEUNES	2008 à 2014	1h30 par semaine		270 €		270 €	
COTISATION Hors école de tennis				140 €		140 €	

* L'adhésion au Club est obligatoire pour l'inscription aux cours collectifs

** Le Club donnant la priorité à ses licenciés, la participation aux cours collectifs se fera en cas de places vacantes disponibles uniquement

DISPONIBILITES COURS COLLECTIFS JEUNES

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi matin	

PAIEMENTS		DETAILS		
	BANQUE	Numéro	Montant	Date de débit
CARTE BANCAIRE				
ESPECES				
PAIEMENTS		DETAILS		
	BANQUE	Numéro	Montant	Date de débit <u>1er du mois</u>
CHEQUE(S)				
Possibilité de payer en 3 fois sans frais				

Par ailleurs, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés au BOURGES TENNIS CLUB et à la FFT, ses Ligues, et ses Comités Départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités du Club (gestion des membres), mais également à la FFT (licences, organisation des compétitions, lettres d'informations, ...), ainsi qu'aux Ligues et aux Comités Départementaux.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit pour obtenir la communication vous concernant, vous pouvez vous adresser à la FFT à l'adresse suivante :

FFT Service Organisation et Systèmes d'Informations
2 Avenue Gordon BENNETT
75 116 PARIS

Autorise le BOURGES TENNIS CLUB à utiliser l'image de la personne objet de la présente fiche sur tout type de support, à usage de sa communication interne et/ou externe.

OUI NON

CERTIFICAT MEDICAL

La délivrance ou le renouvellement d'une licence est subordonné à la présentation, selon le cas, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou d'une simple attestation (transmission au Club via votre compte Ten'Up)

DELIVRANCE D'UNE LICENCE A UNE PERSONNE MAJEURE

Lors de la demande de première licence ou tous les trois ans dans le cadre du renouvellement de la licence, si vous êtes une personne majeure, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins d'un an.

Dans l'intervalle des trois ans, lors de la demande de renouvellement de votre licence, vous n'avez qu'à présenter une attestation selon laquelle vous avez bien répondu par la négative à tous les items figurant sur le questionnaire CERFA N°15699*01 (Remplissage via votre compte Ten'Up).

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins de six mois devra être produit.

PROCEDURE D'OBTENTION DE LA LICENCE

1. Obtenir un certificat médical daté de moins d'un an ou trois ans en fonction des cas, autorisant la pratique du sport, en compétition ou non, ou une attestation	2. Le scanner et le joindre au Club via son compte Ten'Up	3. Votre licence est validée par le Club et envoyée par mail. Elle sera disponible sur votre compte Ten'Up, avec la mention "hors compétition" ou "compétition autorisée"
---	---	--

DATE ET SIGNATURE :